

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

ASSOCIATION LES GRILLONS

110 Rue de l'Oignin
01580 IZERNORE

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

ASSOCIATION LES GRILLONS

110 Rue de l'Oignin
01580 IZERNORE

Aux adhérents,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées, de la permanence de vos méthodes d'évaluation et des informations fournies à vos adhérents.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Oyonnax, le 29 mars 2019

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



Clément TOMASINI
Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 554	3 300	253	553	300	54.21
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	4 677	4 677		197	197	100.00
	Autres immobilisations corporelles	3 970	3 288	683		683	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		12 202	11 265	936	751	185	24.69
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	2 527		2 527	14 796	12 269	82.92
	Autres créances	26 507		26 507	32 735	6 227	19.02
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	68 385		68 385	43 593	24 791	56.87
	Charges constatées d'avance (3)	2 596		2 596	1 225	1 371	111.90
	Total III	100 015		100 015	92 349	7 666	8.30
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	112 217	11 265	100 951	93 100	7 851	8.43



(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise		2 995		2 995		
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves		28 192		14 053	14 138	100.61
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		14 911		14 138	773	5.47
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I		46 098		31 187	14 911	47.81
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges		23 611		19 838	3 773	19.02
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III		23 611		19 838	3 773	19.02
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 606		15 183	1 423	9.38
	Dettes fiscales et sociales		14 307		26 863	12 556	46.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		329		29	300	NS
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV		31 242		42 075	10 833	25.75
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			100 951		93 100	7 851	8.43



(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

31 242 42 075

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	177 381		159 309		18 072	11.34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	236 224		239 066		2 842	1.19
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			671		671	100.00
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	56		18		38	210.80
Total I	413 661		399 064		14 596	3.66
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	20 357		4 812		15 545	323.05
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	68 202		62 757		5 445	8.68
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	38 639		36 584		2 055	5.62
Impôts, taxes et versements assimilés	3 086		5 028		1 942	38.62
Salaires et traitements	203 305		196 563		6 742	3.43
Charges sociales	59 899		56 390		3 510	6.22
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	514		1 146		633	55.19
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 773		19 838		16 066	80.98
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	139		746		607	81.36
Total II	397 913		383 862		14 051	3.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	15 748		15 202		546	3.59
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		285		126	159	126.14
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		285		126	159	126.14
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		1 048		1 130	82	7.27
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		1 048		1 130	82	7.27
2. Résultat financier (V-VI)		763		1 004	241	23.99
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		14 984		14 198	787	5.54
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		46		344	298	86.77
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		46		344	298	86.77
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		118		403	285	70.65
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		118		403	285	70.65
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		73		59	14	23.14
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+II+V+VII)		413 991		399 534	14 457	3.62
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		399 080		385 396	13 684	3.55
Solde intermédiaire		14 911		14 138	773	5.47
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		14 911		14 138	773	5.47



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement 2015-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologuée par arrêté ministériel du 4 décembre 2015 relatif au Plan Comptable Général et en respect du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,
- continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1/Mise à disposition gratuites des biens et services (non comptabilisée)

Bâtiment Association Les Grillons :

- mise à disposition gratuite des locaux	91 263.60 €
- chauffage, électricité, eau	10 693.74 €
- travaux d'entretien courant	3 051.80 €
- prestations de service et maintenance	17 442.84 €

Soit 122 451.98 €

2/Bénévolats

480 heures soit 4 742.40 €

3/Effectifs :

Effectif ETP 2018	Cadre	1
	Non cadre	6



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 554		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 677		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 271		699
TOTAL	7 949		699
TOTAL GENERAL	11 503		699

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 554	3 554
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 677	4 677
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 970	3 970
TOTAL			8 648	8 648
TOTAL GENERAL			12 202	12 202

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 000	300		3 300
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 480	197		4 677
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 271	16		3 288
TOTAL	7 751	214		7 965
TOTAL GENERAL	10 752	514		11 265

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	300				
Instal.techniques matériel outillage indus.	197				
Matériel de bureau informatique mobilier	16				
TOTAL	214				
TOTAL GENERAL	514				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	19 838	3 773			23 611
TOTAL	19 838	3 773			23 611
TOTAL GENERAL	19 838	3 773			23 611
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 773			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	2 527	2 527	
Divers état et autres collectivités publiques	12 306	12 306	
Débiteurs divers	14 202	14 202	
Charges constatées d'avance	2 596	2 596	
TOTAL	31 630	31 630	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	16 606	16 606		
Personnel et comptes rattachés	1 656	1 656		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 650	12 650		
Autres dettes	329	329		
TOTAL	31 242	31 242		

Evaluation des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Logiciels : 3 à 5 ans

Matériel d'activité : 3 à 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 140
Total	14 140



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	
- PAR TAP 09/2018 + 10/2018	7 070
- PAR TAP 11/2018 + 12/2018	7 070
Total	14 140

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 648
Dettes fiscales et sociales	2 271
Total	7 919



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	
- CAP COMPTABLE	3 348
- CAP CAC	2 130
- CAP DEPOT DES COMPTES	50
- CAP UFCV 10+11+12/2018	120
DETTES PROVISIO. POUR CONGES P	
- CAP CP 2018	1 656
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	
- CAP CHARGES S/CP 2018	615
Total	7 919

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 596
Total	2 596



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- ABONNEMENT SITE INTERNET	60		
- PRIME ASSURANCE	936		
- PRIME ASSURANCE	526		
- PRIME ASSURANCE	322		
- UFCV RBST 1T2018	392		
- UFCV RBST 2T2018	360		
Total	2 596		

Détail des produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

Les documents prennent en compte les droits futurs dus aux salariés lorsqu'ils partiront à la retraite.

La comptabilisation, sous forme de provisions, concerne les droits acquis par les salariés au 31/12 selon la convention collective (1/4 de mois par année de présence, portée à 1/3 de mois à compter de la onzième année majorés des charges sociales et fiscales) et la méthode prospective des unités de crédit projetées. (REC.OEC n° 1.23 de 12/1989).

Les engagements de retraite sont comptabilisés selon ces hypothèses :

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- augmentation des salaires 1.50 %
- taux d'actualisation 1.74 %
- table de mortalité 2006-2008



Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

ASSOCIATION LES GRILLONS

110 Rue de l'Oignin
01580 IZERNORE

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON

Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON

S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

ASSOCIATION LES GRILLONS

110 Rue de l'Oignin
01580 IZERNORE

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

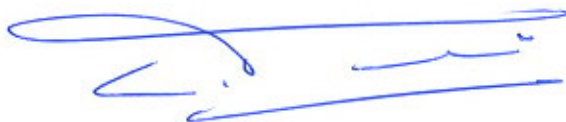
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Oyonnax, le 29 mars 2019

Avvens Audit

Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes



Clément TOMASINI
Associé